



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC
Comité syndical du 7 mars 2022**

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 15 	<p>L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>28 février 2022</p>	<p>Etaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL <p>Absents excusés : André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL.</p> <p>Alain CABROL a été désigné secrétaire.</p>

Délibération N° 2022-6 – Vote du budget primitif 2022

Le Président présente la proposition de budget principal suivante et la soumet au vote de l'assemblée :

- Un budget équilibré à hauteur de 1 971 112 €
- Dont 1 068 209 € pour la section de fonctionnement
- Dont 902 903 € pour la section d'investissement
Cf Annexe.

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Nombre de voix pour : 15

Nombre de voix contre : 0

Abstentions ou nuls : 0

L'assemblée, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2022

DONNE DELEGATION au Président pour l'exécution du présent budget.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 7 mars 2022.

Le Président,
Jean-Marie FABRE,

